

149

DA3

Service du Greffe

Aménagement d'un barrage sur la rivière
Chaudière à la hauteur de St-Georges

St-Georges (Beauce) MED 6211-01-007

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855
**VILLE DE
SAINT-GEORGES**
**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 11 décembre 2000 à laquelle sont présents mesdames les Conseillères Lily Veilleux et Murielle Busque, messieurs les Conseillers Serge Paquet, Jean Perron, Régis Drouin, Simon Roy, Emmanuel Bourque et Michel Bernard.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION N° 2000-606

Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000
(Piste cyclable)

ATTENDU : le projet de construction d'un barrage gonflable sur la rivière Chaudière par Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges n'a pas l'intention d'aménager une piste cyclable le long de la rive ouest de la rivière Chaudière sur les propriétés privées;


IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la Conseillère Murielle Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce Conseil confirme qu'il n'aménagera pas de piste cyclable le long de la rive ouest de la rivière Chaudière sur les propriétés privées.

ADOPTÉE
ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 12^e jour de décembre 2000.


JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
jc.